



Le syndicaliste

Le journal de l'UD FO 91

N°174 - décembre 2020



Résister, Revendiquer, Reconquérir !



www.udfo91.fr

YouTube

FO ESSONNE



udfoessonne



UDFO91

facebook

UDFO91



- **Toujours là ! - P.3**
- **En petit Comité Départemental masqué... Mais pas bâillonné ! - p.4**
- **Résolution du Comité Départemental du 6 novembre 2020 - p.4 et 5**
- **Le contact tracing à la CPAM de l'Essonne - p.6**
- **La République TOUJOURS, Les Revendications TOUT DE SUITE - Vive la Commune de Paris - p.7**
- **Renforçons nos Unions Locales - p.8**
- **TPE - MON VOTE, C'EST MA FORCE - p.9**
- **Tout seul ? NON 14% ! - p.10**
- **La liste des conseillers du salarié FO en ESSONNE - P.12**
- **Du Ségur pour tous, Stop à l'austérité ! - P.13**
- **IL FAUT EVACUER LA REPUBLIQUE ! - P.13**
- **JUSQU'A SATISFACTION... DE LEURS REVENDICATIONS NATURELLES - P.14**
- **La formation syndicale - p.15**
- **Le décret « ECAP » est paru ! - p.17**
- **L'inquiétude mais aussi la colère sont grandes parmi les retraités ! - P.18**
- **Il y a toujours quelque chose qui manque ! - p.19**

Ce numéro du syndicaliste **FO** a été réalisé avec le concours de :

Christophe Le Comte,

Secrétaire Général de l'UD **FO** 91

Sylvia THUAULT

Secrétaire Départementale des Organismes Sociaux 91

Daniel ROUSSEAU

Président de l'UD**FO** 91

Françoise ROUSSEAU

Présidente de l'**AFO**C91

Karen ECHARD

Secrétaire administrative de l'UD **FO** 91

Photos : UD FO 91, Prescillia BOURGUIGNON



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Union Départementale

Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de
l'Agora 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

e-mail : udfo91@gmail.com

Site : www.udfo91.fr

Directeur de publication :

Christophe LE COMTE

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : FEC FO

Toujours là, malgré la loi sur la représentativité !
 Toujours là, malgré les lois liberticides !
 Toujours là, malgré le COVID 19 !
 Toujours là, dans la maison des syndicats, malgré le délabrement du bâtiment !
 Nous résistons...
 Toujours là face à la besogne pour revendiquer avec pour seuls objectifs la reconquête et la conquête de droits nouveaux.

Malgré l'adversité et la période on ne peut plus difficile, les syndicats FO se mobilisent dans leurs secteurs et restent attentifs au comportement de leurs patrons. Tout comme nos conseillers du salarié et nos défenseurs syndicaux qui sont submergés d'appels pour assister des salariés dans la plus grande détresse. Régulièrement envoyés par l'inspection du travail qui est en sous effectifs chroniques. Il n'est pas rare qu'il n'y ait plus d'inspecteur sur un secteur ou deux et qu'ils soient remplacés du 1 pour 2 par un contrôleur du travail... la vie est belle pour le patronat du MEDEF qui s'abreuve d' "aides sociales" (on cherche les assistés ?) et vire à tour de bras.

Mais, nous n'oublions pas que nous ne sommes pas une entreprise de service, comme certains aimeraient nous transformer et que nous devons veiller à notre développement et à la formation de nos militants pour assurer la relève pour qu' "*Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.*" *

Et ça fait 125 ans que cela dure.

Notre organisation, la vieille CGT, la CGT de la Charte d'Amiens, la CGTFO a toutes ses raisons d'être. Nous sommes libres et indépendants et nous nous déterminons nous-mêmes dans le cadre de nos instances syndicales que nous devons réunir le plus souvent, et faire partager nos analyses et revendications au plus grand nombre. Dernièrement, notre Comité Confédéral National s'est tenu, le 23 septembre (date anniversaire de notre création en 1895) et notre Comité Départemental de l'Essonne aussi, de ces instances sont sorties des résolutions. Brandissons les, partageons les et construisons le rapport de force dans l'unité la plus large.



Bonne année 2021 de combats et de conquêtes syndicales.
Et une heureuse et meilleure année pour vos proches et vous-mêmes.
Portez vous bien !

Christophe Le Comte
Militant syndicaliste

* le chant des partisans



1871 - 2021

150ème
anniversaire
de la
Commune de
PARIS

BONNE ANNEE !



En petit Comité Départemental masqué... Mais pas bâillonné!

4

Nous avons, enfin, tenu notre comité départemental le 6 novembre 2020, sous la présidence d'Yves VEYRIER, Secrétaire Général de la Confédération.

C'est plus d'une centaine de militants qui y étaient inscrits, mais règles sanitaires obligent, nous avons fait le choix de maintenir le comité physiquement et avons réduit le nombre de participants à un délégué par syndicat. Entre les désistements de dernières minutes et autres, c'est plus d'une trentaine de militants mandatés qui ont pu participer activement à ce Comité. Discours du Secrétaire Général, présentation des comptes, interventions des militants, votes, encore une fois, le débat et la démocratie syndicale étaient au rendez-vous.

Certains camarades avaient proposé un mixte en présentiel et distanciel... c'était sans compter les difficultés techniques de la salle des congrès de notre maison des syndicats qui se délabre. Plus de ménage, pas de code wifi, plus de sanitaire, etc...

Suite à la présentation des comptes, il a été rappelé, par le Secrétaire Général de l'UD la volonté de faire des

économies pour réorienter les dépenses sur les besoins des syndicats.

Après les investissements de matériels modernes de reprographie, qui nous auront été bien utiles pour les élections CSE, c'est au tour de l'équipement d'une salle de formation dotée de matériel informatique pour répondre au besoin de connexion pour suivre les formations à distance mises en place par le CFMS. Mais la priorité c'est de maintenir les formations en présentiel (voir page 15).

Par la présence des délégués de l'enseignement, de la CPAM, du Commerce, de l'Action Sociale, des banques, territoriaux, de l'administration (préfecture, impôts), mais aussi des retraités, etc...et par la qualité des interventions, le Comité a pu rédiger et voter une résolution (voir ci-contre) déterminée à ne pas se laisser bâillonner.

Tous ont pu faire état des problèmes rencontrés lors de cette année 2020 et que virus ou pas la crise économique était déjà là...

Manifestement, le gouvernement s'est engouffré dans la détresse de la population pour légitimer les mauvais coups. Les militants FO ne sont pas dupes. La résolution du Comité, fruit de discussions, sera la feuille de route des syndicats essonniers pour nous sortir des ornières libérales dans lesquelles nous pousse le gouvernement, au bénéfice des grandes entreprises.

Cette résolution doit être diffusée largement pour préparer la mobilisation pour se dresser face à la politique du gouvernement Castex qui n'est que la continuité des politiques précédentes.

L'Unité est plus que nécessaire pour ne pas laisser confiner les revendications et en obtenir satisfaction.



Résolution du Comité Départemental du 6 novembre 2020

Réuni dans un contexte particulier, ce 6 novembre 2020, le Comité départemental de l'UD FO de l'Essonne s'adresse à tous ses syndicats et sections syndicales.

Le Comité Départemental condamne toutes les atteintes aux libertés collectives et individuelles prises par le Gouvernement sous couvert du COVID. Il condamne le non-respect des instances représentatives du personnel sous toutes ses formes par les administrations et les employeurs du privé pour contrecarrer leurs prérogatives et empêcher la défense des intérêts collectifs et particuliers des travailleurs.

Le Comité Départemental condamne la présence de force de police à l'entrée et à l'intérieur des établissements scolaires et la répression féroce organisée contre les mobilisations lycéennes.

Le Comité Départemental constate l'organisation de licenciements collectifs et individuels par certaines entreprises, ce qui est inacceptable. Ces mêmes entreprises qui ont bénéficié d'aides de l'Etat, d'exonérations de cotisations sociales, et de dérogations en tout genre pour diminuer le coût du travail et dégradant les conditions de travail.

Le Comité Départemental condamne également les milliers de licenciements annoncés par des entreprises qui se livrent une guerre folle dans la course au profit et celles plus petites qui sont liquidées par la politique du gouvernement au profit des grands groupes.

Le Comité constate l'appauvrissement d'une grande partie de la population et l'énorme augmentation du recours aux associations qui distribuent repas, vêtements, produits d'alimentation et de première nécessité.

Le Comité condamne le pillage de la Sécurité Sociale par le Gouvernement qui lui fait supporter des dépenses qui ne lui incombent pas, alors qu'elle est déjà affaiblie par les exonérations de cotisations sociales. Il dénonce le discours qui exige de "redéfinir la trajectoire des dépenses sociales" ce qui aura pour conséquences : moins de remboursement pour les assurés sociaux, toujours plus d'exonérations de cotisations et toujours plus de coupes dans les hôpitaux. Déjà, les complémentaires santé annoncent une augmentation en moyenne de 5 % de leurs

cotisations. C'est la privatisation organisée de la Sécurité Sociale. Le Comité Départemental exige l'arrêt des exonérations de cotisations.

Le Comité Départemental se félicite de la résistance qui s'organise par les salariés du public comme du privé, bien souvent avec leurs organisations syndicales, qui rejettent toute cette politique néolibérale au service de la Troïka, et qui obtiennent des résultats. C'est le cas des enseignants du lycée Doisneau qui ont menacé de faire grève (avec des dizaines d'autres lycées) et qui ont obtenu le maintien de leur prime ZEP (97€ par mois). C'est le cas dans l'action sociale pour l'obtention de la prime Covid de 1500 euros. Ainsi que dans la compagnie de bus Keolis Seine Val de Marne qui appelle à la grève le 12 novembre pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail pour assurer la sécurité sanitaire et physique des chauffeurs de bus.

C'est dans ce cadre que le Comité rejette et revendique l'arrêt de l'ensemble des mesures liberticides engendrées par le Gouvernement Castex.

Le Comité condamne l'incohérence des décisions relatives à la fermeture des cafés, des restaurants, et des commerces de proximités, de rayons de produits culturels en laissant le champ libre aux enseignes de la grande distribution et en particulier des entreprises du E-commerce, ce qui menace des milliers d'emplois de salariés.

Le Comité condamne l'interdiction de rassemblements familiaux, festifs et autres manifestations et le confinement partiel et autres couvre-feux, pendant que les écoles sont bondées d'élèves, de personnels de l'éducation nationale, que les transports sont bondés de salariés se rendant sur leur lieu de travail sans pouvoir respecter les distanciations préconisées par ce même Gouvernement.

Le Comité constate que ce Gouvernement n'a aucune cohérence dans sa politique, menace notre sécurité sanitaire et alimente la crise économique installée depuis de nombreuses années.

Le Comité Départemental considère que le gouvernement doit satisfaire immédiatement les revendications urgentes :

- ⇒ Arrêt des suppressions d'emplois
- ⇒ Suppression de l'état d'urgence et retrait des forces de police des établissements scolaires
- ⇒ Arrêt des subventions aux grands groupes
- ⇒ Arrêt des exonérations de cotisations à la Sécurité Sociale
- ⇒ Prise en charge à 100 % des dépenses liées à la dépendance dans le cadre de l'assurance maladie de la Sécurité Sociale
- ⇒ Remboursement à la Sécurité sociale des milliards volés
- ⇒ Maintien des hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, d'Orsay et de Longjumeau menacés
- ⇒ Retrait définitif de leur projet de contre-réforme de retraite universelle par point,
- ⇒ Annulation de la réforme de l'Assurance chômage,
- ⇒ Augmentation des budgets de fonctionnement des hôpitaux, avec réouverture des lits et création de postes

⇒ Renforcement des effectifs des personnels de l'éducation nationale pour, notamment, assurer les moyens nécessaires aux enseignants de donner une instruction à tous les élèves

⇒ Respect de la laïcité dans les établissements scolaires, celle de la loi de 1905 et en premier lieu que l'argent public finance l'école publique et que l'argent privé finance l'école privée.

⇒ Respect de l'exercice du droit syndical

⇒ Augmentation des salaires, des retraites et des pensions des fonctionnaires,

⇒ Augmentation des minima sociaux, du SMIC en obligeant sa répercussion sur l'ensemble des grilles salariales du privé

Le Comité se joint à toutes les Fédérations, Unions Départementales FO qui revendiquent 183€ pour tous, public – privé. Les personnels hospitaliers ont démontré que c'est par la mobilisation que l'on obtient des avancées notables, ce qui n'empêche pas de continuer à revendiquer. L'austérité, ça suffit.

Le Comité soutient toutes les actions engagées par les syndicats et sections syndicales de l'union Départementale, en particulier, le Comité soutient les grèves décidées par les

personnels enseignants, ainsi que par les salariés des transports de l'Essonne.

Dans cette atmosphère délétère, le Comité Départemental appelle ses syndicats et sections à ouvrir la discussion, le plus largement possible, sur les bases de la résolution du Comité Confédéral National (CCN) de la CGT-FO réuni les 23-24 septembre derniers :

« Le CCN mandate le bureau confédéral pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat : « Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l'assurance chômage restent à l'ordre du jour. »

L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel.

Alors que nombre de salariés se sont tournés et se tournent vers les syndicats FO ou nos représentants dans les départements, le CCN appelle l'ensemble des structures, syndicats et sections syndicales FO à réunir leurs instances et leurs adhérents, à tenir les salariés le plus largement informés, à établir, faire connaître et porter leurs revendications. »



Le contact tracing* à la CPAM de l'Essonne

6

Depuis plusieurs mois, le gouvernement met tout en œuvre pour tenter de faire accepter à la population un dispositif controversable. Pour faire passer le message de l'importance du contact tracing*, qui est censé casser la chaîne de transmission, et vendre cette nouvelle mission de la Sécurité Sociale, le directeur de la CNAM et des « traceurs » ont été interviewés par différents médias (tv, presse, radio).

Les agents de la Sécurité Sociale sont embrigadés de force sous la forme d'un volontariat insistant et ce malgré l'intervention du directeur délégué aux opérations au niveau national, pour faire l'activité contact tracing. La CNAM a déterminé un certain nombre de secteurs et d'emplois à mobiliser en priorité. Évidemment leurs activités principales restent en suspens durant leur mission contact tracing et donc du retard et des dossiers s'accumulent. Vient se rajouter à cela une embauche massive de CDD, d'étudiants pour travailler le week-end et, pour la première fois dans la caisse de l'Essonne, des intérimaires. C'est un coup de force, réalisé au mépris des règles élémentaires du droit du travail et de notre Convention Collective Nationale. Ces brigades fonctionnent de 8h30 à 18h et 7 jours sur 7, ce qui implique le travail le dimanche qui est non réglementaire dans les organismes sociaux. Cela détourne les fonctions principales de l'assurance maladie, à savoir traiter et rembourser les prestations des assurés sociaux et non pas de ficher les assurés sociaux en fonction de leur maladie, ni d'établir des listes des personnes ayant été en contact avec des malades. Ce dispositif remet en cause le secret médical et le secret professionnel. De plus, un grand nombre de personnels extérieurs à la CPAM (CDD, intérimaires) ont accès à des données ultra confidentielles et sensibles.

Dernièrement, la section FO de la CPAM 91 apprenait que la messagerie instantanée « whatsapp » était utilisée avec les téléphones personnels et privés des agents pour un usage professionnel. Effectivement, des agents en CDD se sont vus contraints d'employer cette application et d'adhérer à un groupe de « traceurs ». Ils doivent y mentionner tous leurs faits et gestes, entrées et sorties du pôle, c'est-à-dire « je vais en pause », « je vais fumer », « je vais déjeuner » et même la pause la plus intime. Ils y posent des questions techniques ou diverses à leur superviseur, qui se trouve dans la même salle qu'eux. En fin de journée un « traceur » a reçu plus de 500 notifications sur son téléphone personnel ce qui génère du stress supplémentaire. Lors de l'Assemblée Plénière de septembre 2020, nous avons remonté ces informations à la direction, qui nous a répondu que ce dispositif a été mis en place pour faciliter l'organisation, qu'il

était sur la base du volontariat et transitoire. Au sein de la caisse il existe déjà un applicatif qui sert à pister les agents (ODIGO) mais ce dernier a posé des difficultés de paramétrage, ce qui explique aussi, selon la direction, l'utilisation de « whatsapp ». Pour stopper cette pratique nous avons officiellement sommé la direction de cesser d'utiliser cette messagerie instantanée privée sur un téléphone personnel pour un usage professionnel par le biais d'un courrier et avons mis en copie l'inspection du travail. Quelques jours plus tard, cette méthode de travail était délaissée et le logiciel ODIGO fonctionnait de nouveau, comme par hasard !

Pour continuer sa politique d'individualisation des salaires et semer la discorde dans les organismes sociaux, la CNAM envisage de mettre en place une prime à la reconnaissance, pour les agents du contact tracing. Ce bonus d'un montant de 140€ sera proratisé en fonction du nombre de jours travaillés, soit l'équivalent de 8€ par jour. En plus d'être une infamie, cette prime ne sera accessible que pour les agents du contact tracing en CDI, rien pour les salariés en CDD, les intérimaires ni même pour les autres agents de la Sécurité Sociale. La CNAM, sous couvert du gouvernement, trouve de l'argent pour mettre en place une prime liée à la covid mais rien pour augmenter la valeur du point (qui n'a pratiquement pas bougé depuis 2010) qui fait la base de notre salaire.

L'ensemble des salariés de la Sécurité Sociale ne doit pas devenir le complice d'un gouvernement qui utilise le prétexte de la Covid 19 pour détruire le secret professionnel, le secret médical, le droit du travail ainsi que les libertés individuelles et collectives.



* La recherche des contacts ou traçage des contacts est le processus d'identification des personnes susceptibles d'avoir été en contact avec une personne infectée par une Maladie infectieuse et la collecte ultérieure d'informations supplémentaires sur ces contacts.

Vive la Commune de Paris

"Force Ouvrière défile sous la bannière de la Commune"

, c'est le titre que choisit le Journaliste Timothée L'Angevin d'Usine Nouvelle, pour son article du 1er mai 2013.

Comme tous les ans, (sauf en 2020 pour cause de confinement) nous nous rendons sur le mur des Fédérés.

Voici le contenu de l'article :

"Comme à son habitude pour le 1er mai, le syndicat a marché jusqu'au mur des Fédérés au cimetière Père Lachaise à Paris. FO a rendu hommage aux 147 communards fusillés. Deux mots d'ordre : contre l'austérité et contre l'Accord National Interprofessionnel.

La marche est silencieuse, solennelle. Près des tombes du cimetière Père Lachaise à Paris, elle paraît presque funéraire. C'est pourtant l'espérance que vient chercher chaque 1er mai le syndicat Force Ouvrière (FO) devant le mur des Fédérés. Mais aujourd'hui un parfum d'inquiétude flotte au dessus du cortège, qui se veut l'héritier de la Commune de Paris. Dans la bouche des manifestants revient sans cesse un seul et même mot : austérité.

"Nous défilons en solidarité avec les camarades qui dérouillent avec ces politiques de rigueur en Europe", explique Gabriel Gaudy, secrétaire général Ile-de-France FO. Mais surtout contre ce gouvernement, qui en 2010 marchait à nos côtés pour défendre nos retraites."

Le lieu choisi est symbolique : en rendant hommage aux 147 communards fusillés par les Versaillais en 1871, Force Ouvrière se veut l'héritière de la Commune de Paris et des droits sociaux qu'elle prônait.

L'accord pour l'emploi, la pilule ne passe pas

Habitué à faire cavalier seul le 1er mai, FO n'en est pas moins solidaire des autres syndicats. Mais ses militants digèrent très mal l'Accord National Interprofessionnel (ANI) approuvé par la CFTD, CFTC et CGC. **"Cet accord nous montre qu'il y a aujourd'hui deux syndicalismes, assène Gabriel Gaudy devant la plaque rendant hommage aux communards. Oui nous avons eu raison de ne pas avoir signé cet accord scélérat vendu par le patronat !"**



Photo - Timothée L'Angevin

Le secrétaire pose le micro et entonne l'Internationale aussitôt suivi par toute l'assemblée. Si certains chantent avec cœur, leurs regards traduisent une certaine détresse. Venue de Compiègne (Oise), Christine Borderias-Soler travaille dans l'usine d'Honeywell : "Depuis 2009 la situation est vraiment dure dans nos usines. En 2014, un site de l'entreprise va fermer et 120 personnes vont être licenciées."

150ème anniversaire de notre héritage, car sans nul doute, nous sommes les héritiers des communards.

Depuis 1871, des militants ont participé à la construction de la République Sociale, déjà en premier lieu en créant des syndicats et en fondant une confédération libre et indépendante qui a fêté ses 125 ans en 2020. Mais depuis une

quarantaine d'années, les gouvernements successifs veulent la saccager. Ils n'ont de cesse à montrer du doigt notre Sécurité Sociale, notre code du travail, nos statuts et conventions collectives...

L'ensemble de ses conquêtes serait un frein à l'économie et en même temps, les gouvernements se servent allègrement dans les caisses pour faire face à leurs crises économiques et sociales.

Tout détruire pour augmenter les profits, au détriment de notre sécurité sanitaire.

Un coup d'accélérateur a été donné depuis l'arrivée de Macron, ministre de l'économie en nous pondant sa loi "pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" et insuffle la loi Travail dans sa continuité...

Et depuis, les contre-réformes ne font que pleuvoir avec un zèle inédit, comme le dernier coup de canif du Sénat pour repousser l'âge de départ à la retraite. Pourtant, le Sénat n'est pas tenu par la majorité présidentielle qui en veut à notre système de retraite et clame haut et fort qu'ils n'en ont pas fini avec leur œuvre de destruction.

Une inscription sur une plaque commémorative apposée au 1 rue de la Solidarité dans le 19ème indique « **Tout près d'ici reposent de très nombreux citoyens morts en mai 1871 pour la République et la Liberté** ».

Ils ne sont pas morts pour rien, la République Sociale est toujours debout, défendons la liberté pour continuer à Résister, Revendiquer et Reconquérir !

Non aux lois scélérates comme la "Sécurité Globale"...

Rendons-nous au mur des fédérés ce 1er mai 2021 !

Renforçons nos Unions Locales

8

Dans la dynamique amorcée depuis septembre 2018, par les Unions Locales des ULIS et de MASSY, avec l'aide et le soutien de l'Union Départementale, des militants retraités, territoriaux, du transport, du commerce, de l'enseignement, et autres ont animé des stands lors de "fêtes associatives". Ce fut de réels moments de rencontres et des contacts se sont liés et nous pouvons nous féliciter de la création d'implantations nouvelles.

Il est important que **FORCE OUVRIERE** soit présentée aux salariés qui n'ont souvent qu'une image partielle et parfois tronquée de notre organisation, plus que centenaire.

L'importance des UL, c'est la proximité pour aider les salariés à s'organiser.

Comme toute structure syndicale, il faut la faire vivre et en assurer un fonctionnement démocratique, dans le cadre des statuts de l'UD (*voir ci-dessous*).

2020, année des plus difficiles pour se réunir, doit rester un vieux souvenir.

2021, doit être l'année du renforcement de notre organisation, c'est pour cela que nous allons reprendre tout le fichier de nos adhérents et solliciter tous nos syndicats et fédérations pour contacter aussi les militants habitants en Essonne à proximité des Unions Locales, pour assurer des Assemblées Générales des plus efficaces. Elles nous permettront de renouveler les bureaux et de tisser des liens essentiels pour développer notre organisation.

Les Unions Locales

FORCE OUVRIERE en Essonne

CORBEIL

15 bis Avenue Strathkelvin
91100 Corbeil-Essonnes

ETAMPES

Bourse du Travail
20 Place du Jeu de Paume
91150 Etampes

LES ULIS

Maison pour tous des Amonts
Rue Vendée – 91940 Les Ulis

MASSY

Bourse du Travail
14 Chemin des Femmes
91300 Massy

STE GENEVIÈVE DES BOIS/ FLEURY-MEROGIS

Maison des syndicats
Immeuble le Francilien
38 rue Clément Ader
91700 Fleury-Mérogis

Le terme d'Union locale désigne le regroupement des syndicats et sections syndicales affilié à notre confédération.

Les Unions locales sont chargées d'organiser l'activité syndicale au plus près du terrain en rassemblant les syndiqués des différents secteurs.

Les Union locales existent principalement au niveau des "bassins d'emplois" (voir la liste ci-contre).

Les Union locales, conformément aux articles 28 et 29 des Statuts de l'Union Départementale FO de l'Essonne, où il est précisé que :

*** " Dans le département de l'Essonne, il sera créé, sur décision de la commission exécutive, des unions locales.**

Ces unions locales doivent s'administrer dans le cadre des présents statuts et sous l'autorité du bureau de l'Union Départementale. (art 28)

L'assemblée générale de l'union locale regroupe les adhérents des syndicats implantés dans les communes et les adhérents résidant dans les communes.

Elle élit, chaque année, son bureau en Assemblée Générale sous la présidence du Secrétaire Général de l'Union Départementale ou de son représentant dûment désigné. (art 29)."



**SALARIÉ·E D'UNE TRÈS PETITE
ENTREPRISE, JE VOTE FO
DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021**

*mon vote
c'est ma force*

FO

INFO-TPE.fr



Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des «Très Petites Entreprises», dites TPE. Les prochaines élections professionnelles se feront en ligne. Vos identifiants et codes vous seront envoyés par courrier, vous en aurez besoin pour voter !

TOUT SEUL ? NON 14% !

Depuis le 1^{er} janvier 2020 (bientôt, un an), toutes les entreprises du privé de plus de 11 salariés auraient dû avoir mis en place les nouvelles instances du personnel, le CSE : Comité Social et Economique.

Ce cadeau du gouvernement Valls a permis aux entreprises d'augmenter les périmètres, en plus de la disparition des CHSCT, des DP, et des CE le tout regroupé dans le CSE. Résultat, éloignement des représentants des salariés, moins d'élus, moins de prérogatives pour faire respecter l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail... un beau cadeau.

Malgré cela, certaines entreprises, avec la complicité silencieuse des gouvernements Philippe et Castex, ont tout fait pour faire reculer les élections, même les organiser en été.

Ce petit jeu fut pratiqué par le groupe PAPREC. Malgré de nombreux courriers envoyés à différentes adresses, malgré la prise de contact avec l'inspection du travail, la société TRANSPORT et VALORISATION a invité la Fédération FO Transports et Logistique. En effet, en augmentant le périmètre des élections à 7 sites (Acquigny 27, Gennevilliers 92, Le Blanc Mesnil 93, La Courneuve 93, Saint Mard 77 et Wissous 91), la direction change d'interlocuteur et devait s'adresser à la fédération... quand l'UD FO 91 attendait une réponse à son courrier pour participer à la négociation du protocole.

C'était sans compter sur la détermination de Jean-Marie JOLIVALT qui surveillait, comme sur le lait sur le feu, une information sur le lancement du processus des élections. Au moment

opportun, l'Union Départementale a demandé à la Fédération de faire un mandat à son Secrétaire Général pour aller négocier ce protocole.

Nous étions plus que déterminés puisqu'une dizaine de salariés étaient venus adhérer à FO pour monter une liste dès que possible. Du fait du confinement et des difficultés à trouver le bon interlocuteur, la direction a fait pression sur notre candidat déclaré et négociateur de protocole Jean-Marie. D'une liste pleine, nous nous sommes retrouvés avec un seul et unique candidat. Les adhérents voulaient rester dans l'anonymat le plus complet.

Certains se sont frottés les mains trop vite... résultat la liste de la CGT-FO a obtenu 14% face aux listes complètes de l'UNSA-SECI.

BRAVO !

Comme quoi l'histoire se répète inlassablement. Pour mémoire le SECI fut créé en 1887 pour faire barrage aux syndicats ouvriers qui donnèrent naissance à la vieille CGT, celle dont nous sommes issus. Le SECI participa à la création de la CFTC « bénie » par l'encyclique RERUM NOVARUM. CFTC qui se travestira en CFDT tout en gardant la référence de RERUM NOVARUM du pape Léon XIII. Ce texte fut aussi la source d'inspiration des fascistes pour rédiger les chartes du travail de Mussolini, Pétain et Franco. Tout un programme... ou tout un régime.



Entre temps, le SECI fut sorti de son sommeil après une tentative de putsch au sein de la CFTC Commerce et fut embarqué dans une autre maison, l'UNSA. Pour la petite histoire l'UNSA et la CFDT ont été créées par l'impulsion d'un même courant d'idées. Serait-ce la maison commune ?

Sans le savoir, les adhérents FO de Transport et Valorisation (groupe PAPREC) font face au SECI, comme nos camarades de l'époque. Bien entendu, les candidats de ce syndicat de collaboration de classes ne sont sûrement pas au courant de toute cette histoire largement contée dans le livre « Cléricalisme moderne et mouvement ouvrier » de Marc PREVOTEL et « Les Cahiers » n°6 du centre d'histoire syndicale de l'Union Régionale FORCE OUVRIERE Ile-De-France.

Par contre le représentant de la CGT-FO et UNSA-SECI ne pouvaient pas ignorer, lors de la négociation du protocole, ce qu'ils représentent et de qui ils sont héritiers.



Comment le salarié malade est-il indemnisé ?

En cas d'arrêt de travail, le salarié bénéficie d'indemnités journalières, versées par la Caisse primaire d'assurance maladie et d'un éventuel complément.

Un préalable nécessaire : l'arrêt de travail

Pour bénéficier des indemnités journalières, l'assuré est tenu d'envoyer un arrêt de travail dans les 48 heures. Le point de départ de ce délai est la date de l'arrêt.

En cas d'envoi tardif, la caisse envoie une mise en garde à l'assuré et si, dans les 24 mois, un nouvel envoi tardif est constaté les indemnités journalières sont réduites de 50%. Cette règle ne s'applique pas à l'assuré hospitalisé ou dans l'impossibilité d'envoyer l'avis d'arrêt de travail (CSS, art. R. 321-2, D323-2).

La caisse primaire est également en droit de refuser le versement des indemnités si elle n'a pas reçu l'arrêt en temps utile (Cass. 2^e civ., 11 février 2016, n° 14-27.021, n° 14-14.414; Cass. 2^e civ., 7 juillet 2016, n° 15-50.074).

Montant des indemnités journalières et versement

Fixées à la moitié du salaire (pris en compte dans la limite de 1,8 fois le SMIC calculé sur la base de la durée légale du travail), elles sont versées par la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) à partir du 4^e jour d'arrêt de travail c'est-à-dire après le «délai de carence» (CSS, art. R. 323-1).

Un montant minimal et maximal est fixé chaque année.

Une majoration s'applique à partir du 31^e jour d'arrêt pour les assurés ayant au moins trois enfants à charge. L'assuré ne peut recevoir au titre d'une ou plusieurs maladies plus de 360 indemnités journalières au cours d'une période de trois ans consécutifs; en revanche, s'il est atteint d'une ALD, la période couverte par le versement des indemnités journalières est calculée de date à date: elle est de 3 ans au maximum. Une nouvelle période de 3 ans s'ouvre lorsque le salarié a travaillé un an (CSS, art. R. 323-1).

Le complément

À partir du 8^e jour d'absence, les salariés, pris en charge par la Sécurité sociale et ayant au moins un an d'ancienneté bénéficient d'un maintien de leur salaire.

La durée d'indemnisation varie de 30 à 90 jours selon l'ancienneté du salarié.

Cette garantie prévue par la loi est un seuil minimal. Des conventions collectives peuvent prévoir une indemnisation plus favorable.

En contrepartie, l'employeur peut faire diligenter un contrôle: c'est la contre-visite patronale.

À savoir

Les conditions d'ouverture des droits s'apprécient à la date d'interruption du travail

1 Arrêt de travail inférieur à 6 mois

- cotisations sur rémunérations perçues pendant 6 mois civils précédents au moins égales à celles dues sur 1015 x SMIC horaire;

Ou

- emploi salarié ou assimilé pendant au moins 150 heures au cours des 3 mois civils ou des 90 jours précédents.

2 Arrêt de travail prolongé sans interruption au-delà du 6^e mois

- affiliation depuis 12 mois au moins à la date de l'interruption de travail. Et:

- soit cotisations sur rémunérations perçues pendant 12 mois civils précédents au moins égales à celles dues sur 2030 x SMIC horaire;
- soit 600 heures de travail salarié ou assimilé au cours des 12 mois civils ou des 365 jours précédents.

Pour en savoir plus:
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

La liste des conseillers du salarié FO en ESSONNE

**Pour vous aider
Nos conseillers du salarié
En Essonne**

**Ne restez pas isolés
Vous pouvez vous faire assister**

Si vous êtes dans une entreprise de moins de 11 salariés ou dépourvue de représentant du personnel, vous pouvez faire appel à un de nos Conseillers du salarié (voir la liste au dos).



Le Conseiller du salarié est autorisé à vous accompagner lors d'un entretien disciplinaire, votre employeur ne peut pas vous refuser son assistance, comme cela doit être indiqué sur la lettre que votre employeur vous a remis.

Quels sont mes droits ?
INFO-TPE.fr

Elections TPE du 22 mars au 04 avril 2021



SCAN ME

Pour nous contacter

Union Départementale FO 91

udfo91@gmail.com

12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry

Tél : 01 60 78 15 57 – www.udfo91.fr

BAREILLE Pierre

06.33.88.91.40

BOUCEY Jean-Marc

06.43.49.33.93

BOUDA Gustave

06.71.74.40.12

BOUDHAOUIA Baha

06.24.36.19.67

HAMMOUTI Mohammed

06.29.54.94.91

JEANTELET Eric

06.87.08.05.55

LIMA OLIVEIRA GOMES Ana Bela

06.64.50.42.48

MASSAMBA Guy

06.12.20.33.37

MENAD Mohamed

07.51.86.75.37

TOUROUGUI Mostafa

06.25.59.24.89

TROCCY Patrice

06.84.42.69.06



L'Union Départementale FO de l'Essonne soutient la démarche des Fédérations FO des Services Publics et de la Santé, de l'Action Sociale, de la Défense et la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière pour l'élargissement de l'accord « **Ségur de la Santé** » arraché par la mobilisation des personnels hospitaliers et concrétisé par la signature, entre autres, de FO Santé, après consultation de ses syndicats.

Ce premier acte est un appui pour l'ensemble des personnels du Médico-Social concernés par cet engagement important auprès des malades atteints du Coronavirus. L'engagement va au-delà des hospitaliers en ce qui concerne la proximité des malades. De nombreux salariés de structures associatives sont les grands oubliés. Peu ou pas de matériel à la hauteur des besoins et aucune réelle reconnaissance salariale. Ils sont pourtant mobilisés quotidiennement auprès de personnes à domicile qui n'ont parfois qu'eux comme contact quotidien.

L'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'ESSONNE se félicite de toutes les mobilisations qui seront organisées pour faire aboutir les revendications portées par les salariés du public comme du privé avec leurs organisations syndicales. Chaque accord signé pour améliorer les

salaires et les conditions de travail sera une étape supplémentaire vers la satisfaction la plus large.

C'est l'expression du Comité Départemental réuni le 6 novembre qui **« se joint à toutes les Fédérations, Unions Départementales FO qui revendiquent 183€ pour tous, public –privé. Les personnels hospitaliers ont démontré que c'est par la mobilisation que l'on obtient des avancées notables, ce qui n'empêche pas de continuer à revendiquer. L'austérité, ça suffit ».**

C'est dans ce cadre que l'UD FO 91 soutient, donc, l'appel de son Syndicat Départemental de l'Action Sociale FO décidé par son conseil syndical.

L'Union Départementale FO de l'Essonne rappelle son attachement à l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques. Seules les organisations syndicales libres et indépendantes sauront porter des revendications, jusqu'au bout, sans pressions partisans qui ont d'autres visées.

Evry-Courcouronnes,
le 23 novembre 2020



IL FAUT EVACUER LA REPUBLIQUE !

L'Union Départementale FO de l'Essonne ne peut pas rester les bras ballants devant cette scène de violence contre des êtres humains demandant asile et non des coups.

L'Union Départementale FO de l'Essonne condamne cette scène inacceptable qui s'est déroulée Place de la République hier au soir.

Même le Ministre de l'Intérieur écrit **« Certaines images de la dispersion du campement illégal de migrants Place de la République sont choquantes. »**, lui qui venait d'essayer de jouer l'apaisement avec les syndicats de journalistes par rapport à sa loi « Sécurité Globale » pendant que des journalistes, Place de la République, goûtaient à une mise en application du projet de loi...

Il est temps de retrouver de la sérénité au regard

de la situation sanitaire et sociale.

Pour l'Union Départementale FO de l'Essonne, il faut évacuer la République :

De tous ces signaux de dérive qui la défigurent,
De ceux qui donnent ces ordres inacceptables,
De ce projet de loi qui ne lui correspond pas.

A l'appel de l'URIF FO, des militants FO étaient présents samedi dernier contre ce projet de loi Place du Trocadéro et ils seront présents samedi 28 novembre à Paris.

Retrait !

Evry-Courcouronnes, le 24 novembre 2020

FO la force syndicale **Agissons ENSEMBLE**

Avec le soutien de l'Union Départementale FO de l'Essonne, des militants de différentes compagnies de bus se mobilisent pour avoir accès à des sanitaires...

La situation peut prêter à sourire, mais une bonne envie présente retenue trop longtemps entraîne des problèmes sérieux de santé. Alors tous les moyens sont bons quand l'envie est trop forte. Derrière un arbre, voire dans le bus, ou n'importe où... pour les hommes, ça n'est déjà pas facile, alors pour les femmes, c'est encore plus dégradant.

Les militants FO se sont saisis du problème en écrivant à leur direction pour exiger que des moyens soient développés, l'UD FO, quand à elle, a envoyé un courrier au Préfet de l'Essonne. L'inspection du travail, le conseil départemental et Ile-de-France Mobilité sont aussi tenus informés des demandes FORCE OUVRIERE.

L'Union Départementale a rappelé au Préfet, dans un courrier du 16 septembre, que **" lors des réunions COVID 19 organisées par la Préfecture, l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Essonne avait soulevé les problèmes d'hygiène rencontrés par les chauffeurs de bus.**

Un article dans le Parisien relaie avec précision ce constat déplorable « Essonne : les conducteurs de Keolis Meyer font leurs besoins où ils peuvent, faute de toilettes » édition du 14 septembre 2020.

C'est l'entreprise KEOLIS MEYER (filiale de la SNCF) qui est mise en avant, mais cette situation existe dans toutes les compagnies.

Un huissier mandaté par les élus du CSE KEOLIS MEYER a fait le même inventaire qui démontre la situation indigne dans laquelle se trouvent les femmes et les hommes qui nous transportent.

Toutes les entreprises de transport en commun doivent être sollicitées pour mutualiser la création de toilettes sur tous les réseaux existants. Le coût sera plus supportable et au regard des fusions de compagnies annoncées, les équipements seront pérennisés.

Il en va de l'hygiène et de la santé des chauffeurs, mais aussi du respect des usagers."

Mais aussi le 19 mars 2020, dans une lettre au Préfet, l'UD FO 91 indiquait : **"Dans les transports en commun, secteur qui était mobilisé depuis une semaine à propos des risques et inquiétude des salariés des entreprises du réseau urbain et interurbain dont une grande partie sont sous l'enseigne TRANSDEV et KEOLIS (SNCF) ; des organisations syndicales, dont FO, ont déposé des droits d'alerte et des salariés ont fait valoir leur droit de retrait pour obtenir :**

- ⇒ **des gants, du liquide hydro-alcoolique,**
- ⇒ **des masques,**
- ⇒ **des lingettes désinfectantes,**
- ⇒ **la possibilité de ne plus avoir de contact avec les liquidités,**
- ⇒ **une protection (vitre plexiglass) pour diminuer la proximité avec les usagers,**
- ⇒ **Sans oublier du savon et bien entendu l'accès à des sanitaires sur leurs lignes. Trop de lignes sont démunies de sanitaires, aux départs comme aux terminaux (ce qui engendre de nombreux problèmes d'hygiène et rend difficile les conditions d'exercice).**

À ce jour, tout n'est pas réglé."

Entre temps, un autre article est paru dans le Républicain "Essonne : manque de sanitaires et de temps pour les conducteurs de Keolis-Ormont" dans son édition du 26 novembre 2020.

Où notre camarade Abdellatif Derradj, délégué syndical est cité "au sein de Keolis Ormont interpelle la direction. Des collègues conducteurs de bus sont contraints « d'utiliser la forêt près de l'hôpital, l'espace le long de la base de loisirs, les parkings et gares... » pour aller aux toilettes. Une des conductrices nous confie : « Il m'est arrivé de me cacher derrière mon bus au bord d'un rond-point, sur une autre ligne, un usager m'a une fois proposé d'utiliser ses toilettes pour m'aider, des collègues utilisent des bouteilles et des bassines, on en est là... » "

De nombreux militants nous ont remonté que leurs directions leur ont fourni une liste de commerce et café pour aller faire leurs besoins... On rit,

on rit jaune.

Ces listes ne sont pas une réponse raisonnable. La plupart de ces commerces et cafés sont fermés du fait du COVID. Période particulière où l'on demande une plus grande implication dans l'hygiène. Pour mémoire, derrière un arbre, une fois son envie satisfaite, il n'y a ni eau et ni savon.

Il est plus que temps que des moyens communs entre toutes les compagnies soient mis en œuvre pour l'installation de sanitaires exclusifs aux chauffeurs de nos transports en commun quotidiens.

Juste du respect et de la considération pour ces femmes et ces hommes qui travaillent au service de tous, jour et nuit.



FORMATIONS 2021

*Découverte de FO
et moyens d'action du
syndicat*

*Lundi 11 janvier au
Vendredi 15 janvier*

Je négocie

*Mardi 09 mars au
Jeudi 11 mars*

*Fonctionnement et
outils du syndicat*

*Mardi 30 mars au
Jeudi 1er avril*

*CSE - Comité Social
et Economique*

*Lundi 12 avril au
Vendredi 16 avril*

*S S C T - Santé,
Sécurité et Conditions
de Travail*

*Lundi 03 mai au
Vendredi 07 mai*

*Découverte de FO
et moyens d'action du
syndicat*

*Lundi 07 juin au
Vendredi 11 juin*

*Communication orale
et réseaux sociaux*

*Mardi 14 septembre au
Jeudi 16 septembre*

Connaître ses Droits 2

*Lundi 23 novembre au
Vendredi 27 nov.*

*Découverte de FO
et moyens d'action du
syndicat*

*Lundi 04 oct. au
Vendredi 08 oct.*

Le droit au congé de formation syndicale est de **12 jours** par an,
avec un minimum de 2 jours de congé à chaque demande. (+ **6 jours** pour
les responsables syndicaux).

La plateforme de Formation du Militant Syndicaliste



La plateforme de Formation du Militant Syndicaliste

Le CFMS se modernise et vous propose désormais une
plateforme de formation militante en ligne.

Le 1er octobre 2020 sur

www.cfms.force-ouvriere.fr

Une vidéo d'annonce est en ligne sur :

<https://youtu.be/wMkF9RmcWV8>

Formations en complément des présentiels qui se
tiennent à l'UD FO 91



VIVEZ LE HANDICAP AUTREMENT, avec des dispositifs sur mesure

Le handicap vous concerne, vous ou l'un de vos proches ? Vous souhaitez améliorer votre qualité de vie ou accéder à des loisirs ?

Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, des solutions concrètes et personnalisées vous sont proposées.

pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



Le décret "ECAP" est paru !

Le décret était le dernier à paraître suite à la réforme de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) de 2018.

Depuis les premières versions du décret, celui qui vient d'être publié a subi des aléas importants.

Il était initialement censé réviser la liste des ECAP (emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières), en vue de la réduire.

Il s'agit d'une liste de 36 métiers, inchangée depuis 30 ans, qui de par leurs exigences en matière d'aptitude, empêchent la plupart des personnes handicapées d'y être recrutées. Le fait pour une entreprise d'avoir certains postes positionnés sur ces métiers, entraîne un allègement de son obligation d'emploi.

L'ambition était de réduire cette liste... il y a eu beaucoup de travaux sur le sujet, dont un rapport IGAS, et des consultations au niveau des branches. Au final, les branches ont demandé non pas de réduire la liste... mais de l'augmenter.

Du coup, décision a été prise de ne pas modifier la liste pour l'instant. Le décret publié n'en fait aucune mention !

Pour FO, il faut au minimum la toiletter, car des métiers n'existent plus, ou ne devraient vraiment plus y figurer... par exemple les vendeurs polyvalents des grands magasins !

Il serait question d'ouvrir à nouveau les travaux là-dessus ! FO y est favorable.

En revanche, le mode de prise en compte des ECAP dans le calcul de la contribution est modifié, le décret établit les nouvelles modalités de calcul en déduction de la contribution. L'impact pour les entreprises est neutralisé.

Il rétablit par ailleurs temporairement, jusqu'au 31 décembre 2024 (date de fin de la montée en charge de la réforme) trois déductions qui avaient été supprimées lors de la réforme de l'OETH :

- les dépenses de participation à des événements promouvant l'accueil, l'embauche directe et le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés dans les entreprises ;
- les dépenses de partenariat avec des associations ou des organismes oeuvrant pour la formation, l'insertion sociale et professionnelle de personnes handicapées que l'employeur accueille ou embauche ;
- les actions concourant à la professionnalisation des dirigeants ou des travailleurs des entreprises adaptées, des travailleurs des ESAT ou des travailleurs indépendants handicapés, ainsi qu'au développement des achats auprès de ces acteurs.

Dont acte, mais à suivre de près.



Travail et Handicap ce qui change en 2020

NOMBREUSES SONT LES IDÉES REÇUES SUR LE HANDICAP

**Aujourd'hui le handicap concerne
12 millions de personnes en France.**

Lever les barrières et considérer chaque individu, avec ce qu'il a de singulier ou de différent, comme une valeur ajoutée.

avec MALAKOFF HUMANIS
acteur engagé autour du handicap, vous accompagne dans une démarche d'information et de conseils.

Travail et Handicap : ce qui change en 2020
Réforme de l'obligation d'emploi des Travailleurs Handicapés
Et

Les dispositifs d'Accompagnement social Malakoff Humanis

Intervenants :

CAP EMPLOI 91 et Service Action Sociale MH

**RDV - Jeudi 17 décembre de 9h30 à 11h
(réunion en distanciel via l'outil TEAMS)**

En cette période où les retraités ont payé un lourd tribut à la pandémie (80 % des décès), ils subissent un matraquage médiatique les présentant comme des privilégiés. C'est dans le Figaro que l'on peut lire un article de M. Hakim El Karoui « *Les retraités doivent contribuer à l'effort de guerre sanitaire* ». Il invite le gouvernement à « *baisser temporairement le niveau des pensions des retraités, au nom de la solidarité entre les générations* ». Malheureusement, il n'est pas le seul exemple.

En 12 ans, leur pouvoir d'achat a été réduit de 20 %. Ces dernières années, avec le gel des pensions et la hausse de la CSG, leur pouvoir de vivre a été sérieusement amputé alors que la hausse des prix s'accélérait et nul doute que la crise sanitaire et économique va aggraver leur situation.

Nous pouvons facilement constater que cette politique de rigueur menée à l'égard de la population retraitée n'a pas permis à la situation économique du pays de se redresser. Plus certainement, ce sont les inégalités qui ont été accrues.

Ce dont le pays a besoin, c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Ce n'est pas le moment de réduire leur pouvoir d'achat ! Ils en ont besoin pour eux et leur famille. Notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants et petits-enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale, particulièrement par le bénévolat et la vie municipale, est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

Mais ils voient bien que l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros !



La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1 % de Français les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017. On peut comprendre la colère des retraités culpabilisés.

C'est bien pour cela que nous réclamons immédiatement 100 € d'augmentation, pour rattraper notre pouvoir d'achat, pour toutes les pensions ainsi que la revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen. De même, nous sommes inquiets sur ce que prépare le gouvernement en matière de revalorisation des pensions 2021.

Puisque les retraités et les personnes âgées ont été les principales victimes de la première phase de la pandémie, des mesures fortes auraient dû être prises pour affronter la deuxième vague de Coronavirus. Nous sommes plus démunis encore pour affronter la propagation du virus. Rien n'a été fait pour renforcer notre système de santé en moyens humains et matériels, hormis la fabrication de masques qui ne sont toujours pas gratuits, le dépistage est dérisoire et les tests quasiment inaccessibles. Au contraire les suppressions de lits continuent de plus belle en pleine reprise de l'épidémie et sont même programmées dans le PLFSS 2021. C'est invraisemblable quand le gouvernement, en même temps, impose des règles de confinement d'autant plus strict que la marge de manœuvre des services hospitaliers (en matériel et en personnels) est limitée.

En effet, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 prévoit une économie de 4 milliards sur les dépenses de santé. Comment s'étonner que de nombreux hôpitaux soient déjà saturés, les personnels soignants épuisés, les personnes les plus fragiles sont encore plus menacées. Le Parlement, en seconde lecture, se doit de revoir ce PLFSS 2021 afin de répondre aux besoins de tous.

Enfin le rapport VACHEY envisage un véritable racket sur les retraités et les salariés, avec notamment la proposition d'une nouvelle augmentation de la CSG et la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Pourquoi créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie ?

La perte d'autonomie concerne les jeunes comme les anciens. La branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Dans ces propositions, Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie. Et nous assisterions à un nouveau dépeçage de la Sécurité Sociale (...)

Extraits de la lettre des organisations de retraités au Président de la République

Il y a toujours quelque chose qui manque !

Février, mars, avril 2020 : première vague épidémique de Covid-19...

Il manque des masques (que nos ministres ne jugeaient pas nécessaires au début), des surblouses, du gel hydroalcoolique, et autres matériels médicaux indispensables aux personnels soignants... Il manque aussi des respirateurs dans les unités de réanimation.

Pour combattre la pénurie de masques, il est fait appel à la population. Les tutos fleurissent sur internet pour en fabriquer soi-même. Les masques sont maintenant devenus indispensables, sinon obligatoires. Des viticulteurs distillent leur surplus de production pour fabriquer du gel hydroalcoolique. Des directeurs d'hôpitaux invitent les soignants à utiliser des sacs poubelles en guise de surblouses... Bref, c'est l'imagination au pouvoir pour pallier les déficiences gouvernementales dans tous les domaines.

Fin mai, tout semble revenu en ordre avec le déconfinement progressif.

Septembre, octobre 2020 : le gouvernement lance la campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière. Tous les plus de 65 ans reçoivent à domicile le bon pour récupérer gratuitement le vaccin.

Dans un premier temps, 7 millions de doses sont mises sur le marché alors qu'il y a plus de 15 millions de retraités donc âgés de plus de 60 ans... Résultat, fin octobre : 70% des officines pharmaceutiques se déclarent dans l'incapacité de fournir à brève échéance le précieux vaccin. Panique en haut lieu ! Véran demande un peu de patience et affirme que tout sera réglé en décembre. On sera prêt à affronter le virus en janvier !

Mais fin octobre, un nouveau clignotant se met au rouge. Comme tous les ans depuis les années 2000, on est confronté à une inquiétante pénurie de médicaments. En 2016, on comptabilisait 405 pénuries et trois fois plus en 2019. Pour 2020, l'agence nationale du médicament prévoit elle-même 2 400 ruptures d'approvisionnement. Cette situation est d'autant plus alarmante qu'il s'agit pour la plupart de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur pour lesquels une interruption de traitement peut avoir des conséquences catastrophiques, voire engager le pronostic vital.

Quelles « solutions » sont envisagées ?

Dans 30% des cas, les laboratoires pharmaceutiques proposent un médicament de substitution mais qui peut provoquer des effets secondaires ou induire des erreurs de posologie. Les « consommateurs » que nous sommes bien malgré nous (on ne choisit pas d'être malade) risquent d'en subir les conséquences.

Plus inquiétant, pour 18% des médicaments, il n'y a pas de solution de remplacement ; il faut attendre qu'ils réapparaissent dans les rayons.

Quelles sont les raisons de cette situation ?

Il a été constaté que la plupart des médicaments en rupture de stock sont des médicaments anciens à peu de rentabilité financière ; ils ne rapportent pas assez...

Les trusts pharmaceutiques ne sont pas des philanthropes. Il suffit de voir la lutte sans merci qu'ils se livrent pour être les premiers à commercialiser le vaccin contre la Covid-19 ! Que ce soit Pfizer, Moderna ou Navamax, tous sont sur les rangs et engrangent déjà d'incroyables profits sur la base de spéculations boursières.

L'organisation de défense des contribuables Accountable US a calculé qu'entre le 15 mai (début des recherches sur le vaccin grâce au financement public) et le 31 août, les dirigeants de cinq compagnies pharmaceutiques avaient encaissé plus de 145 millions de dollars en vendant leurs actions...

Alors que tous les chroniqueurs « spécialistes », surtout économiques, se penchent gravement sur le problème, donc le coût, de la vaccination générale et mondiale contre la Covid-19, ne serait-ce pas le moment de réglementer, voire de nationaliser, la fabrication et la distribution des médicaments au profit exclusif des malades et de toute la population ?

En attendant, peut-on raisonnablement prédire qu'on manquera aussi de ce vaccin ?

**L'AFOC 91 tient des permanences
et vous reçoit sur rendez-vous
à la Maison des Syndicats à Evry au 3^{ème} étage.**



Vous pouvez contacter l'**AFOC 91**

au 12 Place des Terrasses de l'Agora

91000 Évry

Téléphone : **01 60 79 22 18**

Sur le net : <http://afoc91.unblog.fr>

mail : afoc91@gmail.com

Twitter : <https://twitter.com/afoc91>



www.assistantmaterielle.info
www.facebook.com/assistante.materielle.FO

Elles témoignent, elles s'indignent...



Assistantes maternelles :
Les oubliées de la crise sanitaire

De la détresse à la colère



FO FGTA
Assistantes maternelles

les écoute, les conseille et porte leurs revendications

CONTACT : Véronique DELAITRE - Secrétaire générale du syndicat des assistantes maternelles FO - Tél : 06 72 80 22 92 - leemploisdela famille-fo@orange.fr